

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W19-526002

35-336

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 907e	Société : RAM.		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	KARIM MOHAMMED
Nom & Prénom : KARIM MOHAMMED			
Date de naissance : 1-1-1966			
Adresse : 21 N° 2 Rue 3217 26 N° 26			
Tél. 066 255857		Total des frais engagés : 15000 H + 2000 Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Dr. MSEFFER Abdelkrim MEDCINE GENERALE ACUPUNCTURE - ECHOGRAPHIE GENERALE 254, Avenue Reda Guedira (EX. Avenue du Nil) Casablanca			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 22 JUIL 2020			
Nom et prénom du malade : DOKTOR MUPRAS			
Lien de parenté : Lui-même			
Nature de la maladie : 28 JUIL 2020			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCUEIL SIEGE RAM			
Age : 57			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 22/07/2020

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 JUIL 2020	C	150	Dr. M. SEFFER ABURMEIL ACUPUNCTURE - MEDICINE GENERALE - 254, Avenue de la Grande Armée (EX 4)	INP : DR. M. SEFFER ABURMEIL

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	22/12/2022	222,92

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF.

Dr. MSEFFER Abdelkrim

MEDECINE GENERALE
ACUPUNCTURE
ECHOGRAPHIE GENERALE

254, Avenue Reda Guedira
(Ex. Avenue du Nil)
Casablanca

Tél.: 05 22 37 24 80 // P.: 06 61 33 95 59

E-mail : a.mseffer@menara.ma

ICE : 002057753000038

PHARMAS
LOT: 8382
UT. AV: 02-23
PPV: 36 DH 40

6 118001 06165
P.P.V: 60,00 DH
Entreprise S.A.S. S.A.S. b 10 a
Rue des Remparts RP 1.
Sidi Othman - Casablanca
Société des Avantages Maroc
S.A.S. Casablanca

22 JUIL 2020

Casablanca, le

PPV:
Lot n°:
EXP:

99DH40
19C085/2
12/2021

DOUNIA KARIM

99.40

- Cerex (S) 200 g

FLAGYL 250 MG
CP PEL B20
LOT: 19E001
P.P.V: 25DH10
6 118000 060079

36.40

- Kolmed (S) 200 g

PLATASIN ESSA-EGH ملاجئ الداء
ESSA-EGH M. 3 تارما
Sidi Othman - Casablanca 04
Tél. 28 28 74

25.10

- Flagyl (S) 200 g

19 200 g

60.00

- ENTENS (S) 200 g

Dr. MSEFFER Abdelkrim
MEDECINE GENERALE
ACUPUNCTURE ECHOGRAPHIE GENERALE
254, Avenue Reda Guedira
(Ex. Avenue du Nil) Casablanca

220.90